

SAS VIATIC - Bureau C19
2 rue Gustave Eiffel - 10430 Rosières-près-Troyes
Tél : 09 82 59 15 24 - contact@viatic.net - www.viatic.net

Améliorer ses prises de parole en public



Programme dédié aux Elu·e·s locaux/locales : Elus municipaux ou Communautaires

Une Form'Action adaptée à vos besoins : en présentiel ou en visio-formation

Améliorer ses prises de paroles en public

1. ENJEUX (FINALITES DE LA FORMATION)

Rares sont les personnes qui sont spontanément à l'aise pour prendre la parole en public. En tant qu'élu, les occasions ne manquent pas, et sa parole est attendue... La préparation à cet exercice s'apparente à celle du sportif : entraînement et préparation mentale. Il s'agira de monter en compétences pour pouvoir se préparer chaque type de prise de parole. Sont abordées autant les prises de parole officielles que les façons de faire face à la contradiction.

2. A L'ISSUE DE LA FORMATION VOUS SEREZ EN MESURE DE :

- Gagner en aisance dans l'exercice de la prise de parole en public
- Trouver son style oratoire
- Savoir faire face à la contradiction

3. PERSONNES CONCERNEES ET PREREQUIS

- Maire, Adjoint·e, Conseiller·e municipal·e/ élu·e communautaire

Prérequis

- Être élu·e local·e

4. TRAME PEDAGOGIQUE ET THEMES ABORDES

Une question de posture

- A qui parlez-vous ? (notion de cible et différentes audiences)
- Les différents types de situation
- Le message et l'objectif

La gestion des émotions

- Qui parle ?
- Positionnement
- Attitude mentale et corporelle

A chacun son style

- Le choix des mots
- Les techniques oratoires

Construire ses prises de paroles

- Les différentes parties d'un discours
- L'argumentation
- Faire face à la contradiction

Parler à un public

- Ancrage
- Respiration
- Mobilité
- Voix et regard

Méthodes

- Présentation d'outils, de méthodes et apports théoriques
- Mise en application à partir des cas pratiques apportés par les personnes en formation

Moyens

Formation présentielle

- Vidéoprojecteur, PC, schémas sur tableau/paperboard
- Support mémo remis aux participants

6. ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieu de la formation

- La formation présentielle se déroule dans une salle accessible à tous publics.
- Le lieu est indiqué sur le devis, et précisé sur la convocation du stage.

Durée

- 2 ½ journées de 3h30 de formation en présentiel, soit 7h de formation au total. La planification de la formation est adaptée avec les élus, dans le cas d'une réalisation locale.

Formateur intervenant

- Formateur et consultant spécialiste des collectivités

Évaluation de la formation

- Évaluation de la progression de l'apprenant : exercices pratiques en situation
- Évaluation de la satisfaction des participants en fin de programme (questionnaire d'évaluation).
- Attestation de formation remise à l'issue de la formation

Financement et tarif de la formation

- Les coûts de formation (pédagogiques et frais de déplacement) peuvent être pris en charge dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF des élus).
- [Vos droits à la formation](#)
- Un devis de formation est joint à ce programme

Inscription

- [Formulaire de demande de financement DIF](#)
- En parallèle avec votre inscription, vous pouvez prendre contact avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pour connaître les démarches à effectuer et vérifier l'état de votre compte formation, en cliquant sur ce lien : [contact DIF ELUS](#)

5. METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES